

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le 11 mai à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le six mai, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

**Etaient présents :** M. Frédéric GUEGUEN - M. Luc SCHALLER – M. Jérémy ELLEVIN – M. Romain CAMUSET – M. Damien HURE - Mme Carole BREDECHE – M. David GRAILLOT-Mme Isabelle BOUDVILLAIN

**Absent (es) excusé (es) :** Mme Florence BRAUX pouvoir à M. Marc SCHALLER

Mme Hélène GICLAT, secrétaire de mairie assistait à la séance.  
Secrétaire de séance : M. GUEGUEN Frédéric

### 1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 12/04/2021

Le compte rendu du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2ème point de l'ordre du jour : Organisation des élections

Monsieur le Maire fait un tour de table pour l'organisation des élections départementales et régionales. Il est proposé d'organiser les deux bureaux de vote dans la même salle si la préfecture l'autorise. Cela faciliterait l'organisation et le nombre de personnes à mobiliser serait moins important.

Monsieur le Maire informe que nous allons étudier cela.

### 3ème point de l'ordre du jour : Délibération préfecture pour transfert des actes officiels

Monsieur le Maire explique les différents avantages à dématérialiser le transfert des actes officiels.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'intérêt pour la commune de se doter d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,

Vu le contrat passé, à cet effet avec la société JVS en date du 28/08/2019 qui prévoit l'utilisation de ce dispositif,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec la préfecture,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DONNE SON ACCORD** pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, par le recours à un dispositif propre de télétransmission, **AUTORISE LE MAIRE** à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la préfecture de l'Yonne, **ENTERINE** le contrat passé avec la société JVS, signé en date du 28/08/2019

#### 4ème point de l'ordre du jour : Projet investissements futurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux en cours et ouvre la discussion sur les projets futurs en investissement sur ce mandat.

Dans l'ordre, le conseil municipal estime que la toiture du local communal est à faire en priorité à la vue de l'état actuel de cette dernière.

Ensuite et pour les années à venir, viendraient les travaux de rénovation de toiture de la mairie, du préau ainsi que l'intérieur de la mairie. Le vitrail de l'église est également évoqué.

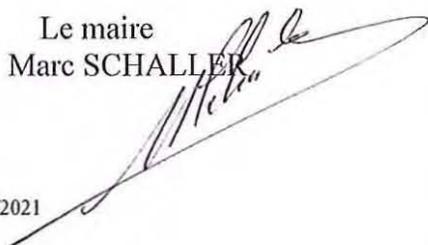
Les premiers travaux concernant le local communal pourraient être envisagés à l'automne 2021. Monsieur le Maire informe que des devis vont être demandés et feront l'objet d'un point dans le prochain conseil municipal.

#### 5ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- **Acquisition d'un défibrillateur** : question soulevée par Jeremy ELLEVIN. M. Le Maire le charge de réaliser des devis et obtenir des informations sur le fonctionnement.
- **Panneau Pocket** : Monsieur Le Maire demande l'avis du conseil municipal pour doter la commune de cette application. Il est proposé aux membres d'essayer l'application sur leur téléphone en ajoutant la commune de Chablis ou 3CVT. Un point sera fait sur un prochain conseil.
- **Achats** : Proposition d'achat d'une table de pic-nic pour la place du gué et d'une poubelle pour mettre vers la mare. Acceptation du conseil municipal
- **Assainissement** : Une discussion est ouverte sur l'achat d'une pompe de relevage par la commune, afin d'aider la population en cas de problème. L'assainissement étant devenu la compétence de la 3CVT et le coût étant assez élevé le conseil municipal ne juge pas nécessaire cette acquisition.
- **Courrier** : Lecture par Monsieur le Maire d'un courrier reçu en mairie, d'une habitante, pour la vitesse jugée excessive à l'entrée du village : le conseil municipal estime que les trottoirs sont déjà bien aménagés, les ralentisseurs ne conviennent pas au passage des tracteurs. La question des chicanes se posent. Monsieur le Maire informe qu'il va faire un courrier à cette habitante.
- **Voirie** : M. Luc SCHALLER aborde la réfection des chemins/voie romaine. Entreprise Barbier doit venir la semaine prochaine. Etat des lieux des chemins à faire pour établir l'ordre de priorité. Ceci sera fait par M. SCHALLER Luc & M. GUEGUEN Frédéric

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 40

Le maire  
Marc SCHALLER



Le secrétaire de séance  
Frédéric GUEGUEN

